

Maurice Barrès et *La grande pitié des églises de France*.

« C'est peut-être quand on est dépouillé de tous les dogmes de sa religion maternelle et que pourtant on la sent toujours vivre en soi, c'est peut-être alors qu'on se rend compte nettement de ce qui est son essence intime, son germe profond : le sentiment de désolation et de commisération d'où elle est née, et qui n'a point perdu sa raison d'être » (Gabriel de Tarde, *Logique sociale*, cité par Barrès au début de son XXVIIème Cahier, juillet 1910).

Barrès a toujours envisagé sa fonction d'écrivain articulée à une action politique. L'écriture n'est pas, dans son projet, une sphère autonome qui se suffirait à elle-même : pensée comme un forage intérieur, une exploration des zones les plus obscures de l'être, elle dégage une énergie à laquelle elle donne forme et expression, mais qui est destinée à être investie ailleurs, dans la cité. Dès le début de sa carrière, Barrès goûte à la fièvre boulangiste. Plus tard, ce sera l'affaire Dreyfus. L'écrivain, même s'il lui arrive de rêver à de radicales et sublimes sécessions, est requis par l'ici maintenant vis-à-vis duquel il assume non seulement sa responsabilité de citoyen mais encore celle d'homme public. Le Prince de la jeunesse ne se contente pas de ciseler une musique irritante et sublime, faite d'ironie et de mélancolie, de ferveur et de détachement aristocratique, il plonge dans l'arène politique, au risque de décevoir ceux-là même qui s'enchantent de son style.

Quand éclatent les débats autour des lois de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, Maurice Barrès a une œuvre déjà très riche : du *Culte du moi* au *Roman de l'énergie nationale*, la première grande inflexion idéologique de sa vie, qui lui fait convertir son égotisme premier en passion nationaliste, est désormais entérinée, en vertu de cette loi qui veut que « Penser solitairement, c'est s'acheminer à penser solidairement »<sup>1</sup>.

Les lois de séparation sont promulguées à un moment de forte maturation spirituelle chez Barrès. La mort de son père, en 1898, puis de sa mère, en 1902, l'ont amené à repenser son rapport à la foi, jusque là iconoclaste et distant. Si, dans la trilogie égotiste, la religion est omniprésente, c'est sur un mode ironique non pas dans le sens d'une satire mais d'un besoin de détourner liturgies et rites chrétiens pour les mettre au service de la découverte de ce dieu insaisissable et caché qu'est le Moi<sup>2</sup>. Beaucoup de lecteurs contemporains n'ont vu, dans cet

---

<sup>1</sup> Maurice Barrès, *Scènes et doctrines du nationalisme*, in *L'Œuvre de Maurice Barrès*, Au Club de l'honnête homme, 1965-1968, tome V, p.29.

<sup>2</sup> J'ai consacré à cette question difficile trois articles : « Liturgies intimes de l'égotisme barrésien », in *Littératures, rites et liturgies* (sous la direction d'Emmanuel Godo, Imago, 2002, p.155), « Spiritualité profane

usage particulier du religieux, qu'une attitude de dandy désinvolte, de dilettante flirtant avec le divin à la façon d'un divertissement supérieur mais au fond insignifiant. C'était sous-évaluer la dimension profondément mystique de la pensée et de la sensibilité barrésiennes toujours en quête d'une adhésion avec ce qui dépasse la raison individuelle, que ce soit l'âme d'un lieu, la longue chaîne qui unit les vivants aux morts, la nation ou la transcendance divine.

Elevé dans le catholicisme, Barrès n'est certes pas ce que l'on peut appeler un croyant. Il n'empêche que son rapport à la foi chrétienne est inaliénable. Même si sa spiritualité prend une forme plus spontanément païenne ou terrienne, ne se privant jamais de s'embraser au contact des lieux où souffle l'esprit, son attachement aux valeurs du catholicisme n'a fait que se renforcer au fil des combats nationalistes.

\*

On n'est donc pas surpris de le retrouver opposant aux lois de Séparation. Il est à noter cependant que Barrès est très peu présent dans le débat lors des grandes étapes de l'élaboration de ces lois. Une série d'échecs électoraux le tiennent à l'écart de la Chambre des députés, qu'il ne retrouve qu'en 1906. Les lois du 1<sup>er</sup> juillet 1901, du 7 juillet 1904 et du 9 décembre 1905 sont discutées alors qu'il se trouve loin de l'arène publique. Ayant dépensé beaucoup d'énergie tout au long de l'affaire Dreyfus, Barrès traverse alors une période de profonde interrogation sur le rôle social et politique de l'écrivain. Ajoutons que sa réflexion reste, en la matière, focalisée essentiellement sur la question nationaliste. *Scènes et doctrines du nationalisme* en 1902, *Les Amitiés françaises* en 1903 et *Au service de l'Allemagne* en 1905 montrent clairement où se trouve sa priorité. Dès qu'il parvient à situer le débat ouvert par les lois de Séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le cadre de sa réflexion générale sur le sens de l'identité française, Barrès ne ménage pas son opposition. Celle-ci concerne non pas les fondements théoriques des lois de Séparation mais plutôt leurs modalités d'application. C'est pourquoi Barrès fait entendre sa voix à partir de novembre 1906.

Son opposition s'inscrit, à première vue, dans le cadre de son nationalisme. Le catholicisme faisant partie intégrante de l'identité française, toute limitation de son influence est conçue comme une atteinte à l'intégrité nationale. Ce n'est plus seulement d'un de ses territoires que l'on prive la France, mais de l'une de ses sources vives, de l'un de ses

---

dans le grand désert d'hommes : l'épreuve de la solitude dans *Un homme libre* de Maurice Barrès », in *Le Désert, un espace paradoxal* (sous la direction de Gérard Nauroy, Pierre Halen et Anne Spica, Peter Lang, 2003, p.359), « *Un homme libre* ou l'impossible intériorité », in *De soi à soi, l'écriture comme autohospitalité* (sous la direction d'Alain Montandon, Presses universitaires Blaise Pascal, 2004, p.173).

soubassements les plus solides. Tel est le sens de son discours à la Chambre le 21 décembre 1906 : « Je considère que la nationalité française est étroitement liée au catholicisme, qu'elle s'est formée et développée dans une atmosphère catholique, et qu'en essayant de détruire, d'arracher de la nation ce catholicisme si étroitement lié avec toutes nos manières de sentir, vous ne pouvez pas prévoir tout ce que vous arracherez. Vous ne savez pas jusqu'où vous mènerez, contre vous-mêmes, votre besogne de destruction »<sup>3</sup>.

Barrès insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas là d'un point de vue de croyant mais d'abord d'un point de vue de Français. Par un glissement propre à la rhétorique nationaliste, Barrès voit dans sa thèse une vision à même de dépasser les clivages intellectuels ou idéologiques sur lesquels achoppe le débat. Le nationalisme tel qu'il le conçoit est une forme de mysticisme politique qui aurait pour capacité d'annuler les antagonismes, d'associer les points de vue adverses dans une même vision de la France. Il lui arrive même d'user de son statut de non-croyant pour donner plus de force à sa prise de position, la présentant comme résolument non partisane<sup>4</sup>. Le 12 mai 1904 déjà, répondant à une enquête de François Maury pour *La Revue bleue*, il fait cette mise au point qui résume assez bien l'attitude qu'il adoptera tout au long des débats : « Il ne suffit pas que l'on me dise : « Vive Combes ! » ou : « A bas Combes ! », je veux savoir les raisons (vous m'entendez bien, les raisons raisonnées) de ce furieux amour et de cette furieuse haine »<sup>5</sup>.

C'est cet état d'esprit qui permet à l'opposition de Barrès d'adopter un tour particulièrement original lorsqu'il retrouve les bancs de l'Assemblée nationale, en 1906, et qu'il participe aux débats soulevés par les conditions de la mise en œuvre de la loi de décembre 1905 par le gouvernement de Georges Clemenceau et son ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Aristide Briand. Le contexte est âpre, Clemenceau s'est affirmé « immuablement fidèle au grand principe de sécularisation »<sup>6</sup>. Les débats se déroulent dans une atmosphère de guerre civile et de table rase<sup>7</sup>. Le socialiste René Viviani déclare à la

---

<sup>3</sup> *Mes Cahiers*, tome XV, p.52.

<sup>4</sup> Ainsi lors de cette même séance du 21 décembre 1906, à la Chambre : «...je me range parmi les défenseurs du catholicisme.

Je ne vais pas parmi ces défenseurs en qualité de fidèle ou de croyant, je n'y vais pas même en invoquant le principe de liberté » (Maurice Barrès, *ibid.*, tome XV, p.52).

<sup>5</sup> *Ibid.*, tome XIV, p.140.

<sup>6</sup> Cité par François Broche, *Maurice Barrès*, Jean-Claude Lattès, 1987, p. 393.

<sup>7</sup> Atmosphère que Barrès aime par-dessus tout : « Mais ce que j'aime ici (et que j'y retrouve moins, parce que mes amis sont décimés et mes adversaires bien apaisés) c'est l'atmosphère de bataille » (*Mes Cahiers*, *op.cit.*, tome XV, p.7-8). « En quel régime politique sommes-nous ? En Blagomachie » (*ibid.*, p.5). Ainsi cet échange : alors que Barrès s'inquiète des destructions d'églises, le député Beauquier l'interrompt : « Puisque votre Dieu est tout-puissant, qu'il les reconstruise lui-même, ses églises ». A quoi Barrès répond : « C'est entendu, mon cher collègue, et je lui demanderai de vous apporter le devis au café du commerce » (*La Grande Pitié des églises de France*, tome VIII, p.4).

tribune, le 8 novembre 1906 : « Nous avons arraché les consciences humaines à la croyance. Lorsqu'un misérable, fatigué du poids du jour, ployait les genoux, nous l'avons relevé, nous lui avons dit que derrière les nuages il n'y avait que des chimères. Ensemble et d'un geste magnifique, nous avons éteint dans le ciel des lumières qu'on ne rallumera plus »<sup>8</sup>. C'est dans cette « atmosphère d'orgueil philosophique »<sup>9</sup>, qu'ont lieu les débats. Barrès note, dans ses *Cahiers*, le discours sans appel d'un député du Bloc, Dumont : « Les églises suivront le destin d'une foi qui meurt. Pas à s'inquiéter des lézardes des murs quand les dogmes sont lézardés. Laissez s'écrouler hiérarchie, monuments, dogmes, foi. Nous voulons poser la pierre tombale sur le catholicisme »<sup>10</sup>. Barrès commente : « Ce n'est pas une loi de séparation, c'est l'organisation d'un schisme »<sup>11</sup>. Schisme d'autant plus absurde qu'il est ourdi par des hommes qui sont, sans même le savoir, les produits de ce catholicisme qu'ils honnissent. Barrès insiste sur ce paradoxe tragique : le socialisme étant une version laïcisée du catholicisme, les socialistes s'échinent à abattre l'arbre magnifique qui les a faits. Ils voient un obstacle et un danger dans un corps de doctrine qui est la matrice de leur propre pensée. C'est le sens du discours que Barrès prononce le 21 décembre 1906 au moment où la Chambre délibère sur le projet de loi concernant l'exercice public des cultes :

« Je considère que la nationalité française est étroitement liée au catholicisme, qu'elle s'est formée et développée dans une atmosphère catholique, et qu'en essayant de détruire, d'arracher de la nation ce catholicisme si étroitement lié avec toutes nos manières de sentir, vous ne pouvez pas prévoir tout ce que vous arracherez. Vous ne savez jusqu'où vous mènera, contre vous-mêmes, votre besogne de destruction.

Je me tourne vers les socialistes et je me permets de leur dire que, dans ses parties les plus nobles, la sensibilité à laquelle chaque jour ils font appel est de formation catholique. Le jour où cette éducation religieuse viendrait à manquer totalement, ils seraient épouvantés de voir que, dans les nouvelles générations, à défaut de Jésus, le dieu serait la pièce de cent sous.

Alors quand les chefs socialistes prononceront ces mots d'égalité et de fraternité qui n'ont tant de retentissement dans la conscience de leur clientèle que parce qu'ils y rejoignent les plus beaux mots de l'Évangile, ils n'apparaîtront plus que comme un clergé de raseurs »<sup>12</sup>.

---

<sup>8</sup> Cité par Philippe Barrès dans sa notice pour *La Grande pitié des églises de France*, *ibid.*, tome VIII, p.5.

<sup>9</sup> Jean-Pie Lapière et Philippe Levillain, tome IV de *l'Histoire de la France religieuse*, sous la direction de Jacques Le Goff et René Rémond, Seuil, 1992, p.52.

<sup>10</sup> *Mes Cahiers*, tome XV, p.26.

<sup>11</sup> *Ibid.*, tome XV, p.27. On rappellera l'oscillation des termes employés à l'époque. Charles Péguy parle, pour sa part, de « désétablissement » des églises, terme d'origine anglaise. Barrès relie les lois de Séparation à la grande histoire des iconoclastes.

<sup>12</sup> *Ibid.*, tome XV, p.52-53. Barrès a déjà noté cette idée en septembre 1904 : « La jeunesse des écoles! Il n'y a chez elle que deux partis : socialisme et cléricanisme, – et d'ailleurs c'est une même chose » (tome XIV, p.165).

C'est cette contradiction qui retient, dans un premier temps, toute l'attention de Barrès, cette incapacité des socialistes anticléricaux de voir que leurs idées elles-mêmes ont été façonnées par ce christianisme qu'ils veulent mettre à bas. Il n'y a pas de raisons rationnelles à leurs prises de position politique. Tel était bien le sens de sa remarque à *La Revue bleue*. Il n'y a pas de rationalité qui tienne, une société humaine ne saurait être façonnée par un corps d'idées abstraites. Les valeurs en apparence les plus raisonnables, les mieux raisonnées prennent appui sur un socle invisible fait de passion, de croyance, d'irrationalité. C'est en ce sens qu'il note, dans ses *Cahiers*, que « tout intellectuel est un affamé d'infini »<sup>13</sup>. La lutte qui se fait jour autour des lois de Séparation est à lire comme l'affrontement de deux idées d'infini : l'une qui s'assume comme telle, l'autre qui s'ignore. Entre le missel et le code civil, entre Dieu et l'Idée, entre la foi et la raison, le malentendu est d'autant plus fort qu'il s'agit de deux versions d'une même religiosité. La laïcité est une autre forme du sacré. C'est pour ne pas voir cette origine commune que les tenants de la Loi accomplissent une œuvre particulièrement destructrice, tragique quiproquo qui engendre un pitoyable non-sens.

L'homme est le produit d'un sol. Ce principe nationaliste, Barrès l'étend à la totalité de l'être. L'homme est le produit d'une terre, d'un paysage, d'un humus constitué d'un ensemble complexe d'images essentielles que la raison individuelle a du mal à démêler. Or le catholicisme fait partie intégrante du sol français. Il n'est pas abusif d'affirmer que ce sont les débats de la fin 1906 qui révèle cette idée à Barrès. Les débats à la Chambre, qu'il suit avec passion, lui montrent qu'il n'y a pas d'un côté les religieux et de l'autre les antireligieux mais bien l'affrontement de deux formes de la *même* religion. Entre les discours des conservateurs catholiques et ceux des républicains qui sont, comme le note Barrès, des « catholiques moins la foi »<sup>14</sup>, c'est la même preuve de la vitalité du christianisme qui se fait entendre. Et si Barrès combat les seconds, bien qu'on sente constamment chez ce disciple de Taine façonné au scepticisme renanien, une forme de sympathie pour eux, c'est parce qu'ils ne sont pas capables de dépasser leur dogmatisme et de reconnaître l'origine religieuse de leur pensée irréligieuse :

« Vous n'êtes pas maîtres des fruits que vous porterez.

Vous ne porterez que des fruits catholiques.

Votre esprit nie le christianisme, mais votre âme, votre instinct, votre inconscient, ce quelque chose qui précède en vous la réflexion est chrétienne de pitié, de générosité, d'aspiration.

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, tome XV, p.241.

<sup>14</sup> *Ibid.*, tome XV, p.119.

Vous n'arriverez à rien alors. Nous perdons notre temps. Occupons-nous de réalités »<sup>15</sup>.

Dans la lecture que Barrès fait des événements, le drame qui se joue autour des lois de Séparation est de même nature que celui qui s'est noué autour de Dreyfus<sup>16</sup>. Les promoteurs de la loi agissent en intellectuels, au sens dreyfusard du terme, c'est-à-dire, dans la nomenclature barrésienne, en « logiciens de l'absolu ». L'intellectuel est un individu, dit Barrès, « qui se persuade que la société doit se fonder sur la logique et qui méconnaît qu'elle repose en fait sur des nécessités antérieures et peut-être étrangères à la raison individuelle »<sup>17</sup>.

Les débats de la fin 1906 renforcent sa conviction que le catholicisme fait partie de ces nécessités<sup>18</sup>. Tout Français, quelles que soient sa conviction ou son action personnelles, est modelé et traversé par le travail, imperceptible à d'aucuns, de l'Eglise. C'est cette « ignorance du monde invisible »<sup>19</sup> qui scandalise Barrès chez ses adversaires. D'autant que lui-même ne se présente pas comme croyant mais comme un homme de la Terre et des Morts qui ne peut ignorer l'action que le christianisme a eue sur lui.

On remarquera que la question théorique de la Séparation ne retient guère son attention. La laïcité n'est, à ses yeux, qu'une idée. Ayant posé qu'une société ne saurait vivre de concepts, il ne saurait apprécier la validité de celui-ci. On mesure d'ailleurs très bien l'écart qui existe entre Barrès et les partisans de la loi dans le compte rendu d'une séance à la Chambre, le 5 novembre 1906. Alors qu'un député développe son argumentaire, Barrès note : « Et tandis qu'il parlait, ce destructeur, je voyais se lever parmi les vallons que je sais les petites églises qui sont les points de repère des paysages français.

C'est si beau, si touchant ces points de spiritualité, cet homme noir qui devient l'Eglise, ce vaste abri de la douleur »<sup>20</sup>.

*La grande Pitié des églises de France* sort tout entière de cette remarque. A une idée ne s'oppose pas une idée mais un souvenir, une image vivante, chose vue, perçue, ressentie. C'est le drame de la politique contemporaine, pour Barrès, que d'ignorer ces réalités et de vouloir transformer le monde par des idées qui n'ont pas mûri au sein de ces réalités. Des

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, tome XV, p.34.

<sup>16</sup> L'Affaire Dreyfus marque le début d'un nouveau rapport à la politique, elle radicalise les passions. Comme l'écrit Jean-Paul Scot : « De l'Affaire sort une nouvelle France qui rend possible la Séparation » (*L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle, Comprendre la loi de 1905*, Seuil, collection « Points », 2005, p. 122).

<sup>17</sup> *Scènes et doctrines du nationalisme, op.cit.*, tome V, p.56. Comme le rappelle Michel Winock, l'anti-intellectualisme est devenu, depuis 1898, un des thèmes favoris des intellectuels de droite : « Non seulement on dénie aux intellectuels toute vocation particulière à intervenir dans le débat public, mais, qui plus est, on les désigne comme les mauvais Français qui pensent contre l'instinct vital de la nation » (*Le Siècle des intellectuels*, Seuil, 1997, p.27).

<sup>18</sup> *Les Amitiés françaises*, en 1903, incluent une « Visite à Lourdes », aux accents plus virgiliens que chrétiens.

<sup>19</sup> *Mes Cahiers, op.cit.*, tome XV, p.99.

<sup>20</sup> *Ibid.*, tome XV, p.26. Le vocabulaire fait des promoteurs des Lois de Séparation les héritiers du vandalisme révolutionnaire.

idées, si l'on veut, séparées. Voilà ce qui heurte Barrès dans l'idée de Séparation : c'est une idée qui désarrime, qui délie ce qu'il faudrait continuer à articuler. Barrès ne plaide nullement en faveur d'une fusion de l'Eglise et de l'Etat – on ne trouvera trace d'aucune rêverie théocratique dans sa pensée – mais bien en faveur d'une cohérence, d'un système d'irrigation spirituelle.

Barrès prend toujours soin d'insister : ce n'est pas un croyant qui parle mais quelqu'un qui sait que l'Eglise est nécessaire même à ceux qui ne croient pas. Nulle nostalgie, chez lui, pour un ordre ancien ou une religion d'Etat :

« Ne me plaçant ici aucunement à un point de vue confessionnel, je ne songe ni à contester les droits nécessaires de la raison, ni à humilier celle-ci devant aucun dogme. Je dis simplement qu'il ne faut pas compter sur le rationalisme non plus que sur la science pour cultiver toute l'âme humaine... Il y a chez nous tous un fond mystérieux et qui ne trouve satisfaction que dans ce phénomène mystérieux lui-même qu'on appelle la croyance... Plus ou moins de savoir ne change rien à l'affaire. Nous sommes tous le même animal à fond religieux, inquiet de sa destinée, qui se voit avec épouvante encerclé, battu par les vagues de cet océan de mystère dont a parlé le vieux Littré, et pour lequel nous n'avons ni barque ni voile. Eh bien, ce fond religieux à la fois très fécond et très redoutable, l'Eglise y met une discipline. Elle canalise le sentiment religieux et l'empêche de dégénérer en terreurs ou en superstitions aveugles... Par elle, le sentiment religieux épuré, canalisé reste dans nos médiocres sociétés modernes la grande source irremplaçable d'idéalisme et de poésie »<sup>21</sup>.

Barrès pense l'Eglise déjà comme une digue, qui enserme et permet de rendre fructueux un espace sacré à la fois essentiel et dangereux. L'Eglise est un rempart autant qu'une voie d'accès à cette source mystérieuse nécessaire à tout homme. Elle est déjà une mise en ordre. Là où ses adversaires voient un repère de superstition et d'irrationalité, Barrès voit une architecture et un garde-fou. L'amoindrir ou l'abattre représenterait un double risque pour la nation : celui d'assécher une source indispensable à la vie spirituelle ou, au contraire, celui de déchaîner des forces et des désirs qui ne pourront plus se réguler et menaceront de s'assouvir autrement, par exemple dans la barbarie. C'est sur cette idée d'une nécessaire dialectique entre la ferveur et l'ordre, le jaillissement chthonien et la discipline spirituelle, l'effusion mystique et le cadre religieux que reviendra Barrès dans le dialogue de la prairie et de la chapelle qui constitue le majestueux finale de *La Colline inspirée* : « Eternel dialogue de ces deux puissances ! A laquelle obéir ? Et faut-il donc choisir entre elles ? Ah ! plutôt qu'elles

---

<sup>21</sup> *La Grande pitié des églises de France*, tome VIII, p.6.

puissent, ces deux forces antagonistes, s'éprouver éternellement, ne jamais se vaincre et s'amplifier par leur lutte même ! Elles ne sauraient se passer l'une de l'autre. Qu'est-ce qu'un enthousiasme qui demeure une fantaisie individuelle ? Qu'est-ce qu'un ordre qu'aucun enthousiasme ne vient plus animer ? L'église est née de la prairie, et s'en nourrit perpétuellement, – pour nous en sauver »<sup>22</sup>. Cet extrait est si souvent cité et si lyrique dans ses cadences qu'on pourrait n'y voir qu'un morceau de bravoure littéraire, fragment détaché d'une éloquence qui a grisé des générations de lecteurs aux options politiques réputées pourtant antagonistes. On est là au cœur et de la politique et de la poétique barrésiennes. S'y trouve exprimé, et de la façon la plus juste, le principe fondamental de son œuvre : les contraires ne sont pas faits pour se détruire mutuellement mais bien pour s'arc-bouter l'un à l'autre, pour créer l'harmonie dans la tension. Les défenseurs des lois de Séparation prennent le risque, aux yeux de Barrès, d'amoindrir voire d'annuler avec l'Eglise une force essentielle à l'équilibre général de l'individu comme de la collectivité.

Il s'agit, dans sa lecture, d'une impasse de la rationalité. Dans *La grande pitié des églises de France*, Barrès insiste constamment sur le fait que c'est la Loi qui menace l'Eglise. A un conseiller d'état qui veut le rassurer, lui disant que « nos vieilles églises en ont vu bien d'autres », Barrès rétorque : « Peut-être, mais ce qu'elles n'ont jamais vu, c'est la loi les mettant hors la loi »<sup>23</sup>. Commentant le dynamitage de l'église de Cinqueux, il note : « On a procédé légalement sans doute. Mais « légalement » est un adverbe robuste ; il supporte bien des fortunes. Les siècles, les tempêtes, la Jacquerie, les guerres des Anglais, les révolutions avaient désolé Cinqueux en épargnant sa vieille église romance et son clocher du onzième siècle, un des plus anciens de France. La légalité s'est chargée d'en venir à bout »<sup>24</sup>. Les lois de Séparation sont la preuve manifeste, pour Barrès, du caractère déraisonnable et destructeur d'une rationalité coupée du réel. Telle est la grande folie de la France contemporaine que de vouloir s'ériger sur des idées prétendument raisonnables. La raison est inapte à comprendre que « la vraie église est moins bâtie de pierres brutes que de pierres vivantes »<sup>25</sup> qui constituent « la physionomie architecturale, la figure physique et morale de la terre française »<sup>26</sup>. Ce n'est pas au paysage de se plier à la loi, mais à la loi de s'harmoniser au pays réel. Une nation ne se rationalise pas : c'est à la raison de se nationaliser, de se plier aux lois qui préexistent à ses propres lois, celles du sol et de l'histoire.

---

<sup>22</sup> *La Colline inspirée*, tome VI, p.500.

<sup>23</sup> *La grande pitié des églises de France*, tome VIII, p. 15.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p.36.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p.37.

On voit bien, à travers le discours que Barrès prononce à la Chambre, le 16 janvier 1911, que la question de la rationalité est ici centrale. Barrès laisse volontairement de côté ce qu'il appelle « l'argument catholique », le laissant à d'autres, mieux à même, par leur conviction et leur foi personnelles, de le faire entendre. Il met en avant ce qu'il considère comme un argument partagé par la quasi-totalité des députés, toutes tendances confondues, un argument hérité de la philosophie des Lumières : « C'est votre thèse que tout homme a droit à l'épanouissement de toutes ses facultés ». Il s'agit d'assurer à chaque individu, grâce à l'école, « le plus complet rendement de sa personne »<sup>27</sup>. Les présupposés rationalistes de l'Instruction publique ne permettent pas, pourtant, de parvenir à cette noble fin : « Il y a une part dans l'âme, et la plus profonde, que le rationalisme ne rassasie pas et qu'il ne peut même pas atteindre ». D'Auguste Comte à Stuart Mill, tous ceux, dit Barrès, qui ont voulu développer une pensée libre, strictement rationnelle – et il sait lui-même de quoi il parle – ont fini par trouver l'inconnaissable et par désirer vivre en communication avec lui : « Ils veulent l'atteindre, s'y abreuver. C'est un besoin profond de leur être. Leur raison claire constate son impuissance et autorise alors l'intervention du sentiment, du rêve, de la vénération, des pressentiments, bref, de toutes les forces les plus profondes de leur âme »<sup>28</sup>. Tous les rationalismes finissent par ressembler à l'allégorie sublime de Dürer, à cette *Melancholia* sous laquelle on pourrait lire la devise : « Insuffisance de la science pour contenter une grande âme ». Puisque cette émotion de type religieux existe au fond de chacun, il est inconcevable de mettre à bas les lieux où l'on peut s'en abreuver sans risque. Car il est illusoire de croire, dans ce prétendu combat des lumières contre l'obscurité, que c'est la raison qui progresse : « ...le terrain perdu par le christianisme, ce n'est pas la culture rationaliste qui le gagne, mais le paganisme dans ses formes les plus basses : c'est la magie, la sorcellerie, les aberrations théosophiques, le charlatanisme des spirites »<sup>29</sup>. Les promoteurs des lois de séparation croient dégager le champ à la rationalité triomphante, quand ils font le lit de l'irrationalité la plus détestable. En détruisant ou en fermant les églises, on prive le peuple de nécessaires fanaux : « Le sentiment religieux existe ; l'église du village est ce sentiment rendu visible. Ces églises sont idéologiques, les seuls édifices idéologiques qu'ait le peuple »<sup>30</sup>.

\*

---

<sup>27</sup> *Ibid.*, p.50.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p.51.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p.54.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p.57.

En pensant les lois de Séparation comme destructrices, Barrès ne fait pas que dramatiser la situation<sup>31</sup>. Dans son imaginaire et sa sensibilité, une chose n'est jamais aussi belle que lorsqu'elle est menacée de se défaire. L'approche de la mort est le plus puissant des révélateurs dont l'homme, toujours enclin à la cécité volontaire, puisse disposer. En voyant les églises françaises exposées à la ruine, Barrès les fait rentrer dans une vaste rêverie où elles côtoient Venise, la beauté des femmes vieillissantes ou encore la Lorraine annexée. La politique, dans sa perspective, n'est que la continuation de la poésie par d'autres moyens<sup>32</sup>. Il s'agit, encore et toujours, de trouver en soi la source de l'enthousiasme. Le nationaliste n'a pas éteint l'auteur du *Culte du Moi*, inlassablement en quête de ces lieux, réels ou fantasmés, où souffle l'esprit. L'Eglise triomphante n'intéresse pas Barrès, l'Eglise menacée de déchoir le requiert de toutes ses forces, en cet instant où émotion et idée se confondent. *La grande pitié des églises de France*. Il faut entendre dans ce titre le levier et le levain dont peut être synonyme la pitié. En prenant fait et cause pour ces églises pitoyables, Barrès a le sentiment de renouer les fils apparemment rompus. On parlerait hâtivement de conversion<sup>33</sup>. Mais il est indéniable que le combat pour les églises, commencé hors croyance, amène Barrès à repenser son rapport à la foi au point d'écrire, en janvier 1910 : « Je sens depuis des mois que je glisse du nationalisme au catholicisme. C'est que le nationalisme manque d'infini. S'il m'employait à faire la guerre (ne fût-ce que la guerre civile de Rennes), il pourrait me captiver tout entier, mais si je m'occupe, comme il le faut bien, à dresser son rituel, à rédiger ses prières, sa liturgie, je m'aperçois que mon souci de ma destinée dépasse le mot France, que je voudrais me donner à quelque chose de plus large et de plus prolongé, d'universel »<sup>34</sup>. Barrès ne dépassera pas le stade de la tentation de la conversion. Et ce n'est pas le moindre des paradoxes de cet écrivain et de ce politique à bien des égards inclassable : l'Eglise ne lui est désirable que d'extérieur, comme un enclos sacré où règne un ordre auquel lui-même ne se soumettra pas.

Emmanuel Godo, Université catholique de Lille.

---

<sup>31</sup> La dramatisation fait partie du débat sur les lois de Séparation. Jean Jaurès affirme ainsi dans *La Dépêche de Toulouse*, le 30 avril 1905, que « la grande réforme de la Séparation est la plus grande qui ait été tenté dans notre pays depuis la Révolution française ».

<sup>32</sup> C'est en ce sens que Jean-François Sirinelli peut écrire : « Barrès sera le poète et le romancier du nationalisme plus que son théoricien » (Pascal Ory et Jean-François Sirinelli, *Les intellectuels en France de l'Affaire Dreyfus à nos jours*, Armand Colin, 1992, p.49).

<sup>33</sup> Sur ce thème, voir Frédéric Gugelot, *La Conversion des intellectuels au catholicisme en France, 1885-1935*, CNRS éditions, 1998. J'ai étudié les limites de cette conversion dans « Maurice Barrès ou la conversion inachevable », in *La Conversion, expérience spirituelle, expression littéraire* (sous la direction de Nicolas Brucker, Peter Lang, 2005, p.285).

<sup>34</sup> *Mes Cahiers*, tome XVI, p.263.